

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Mars: un mois important...

La semaine nationale des personnes handicapées aura lieu du 14 au 21 mars prochain. Comme tous les ans, les Associations de défense et d'accompagnement des personnes en situation de handicap se mobiliseront dans un seul et même objectif: sensibiliser le grand public et les **collectivités** sur la nécessité de prendre en compte le handicap dans notre société et de pleinement l'y intégrer.

L'application de **la loi du 11 février 2005** demeure en effet l'un des principaux chantiers du mandat municipal 2008-2014. D'ici 5 ans, les bâtiments publics, les espaces publics, les transports, la voirie devront être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette loi comporte également un second volet plus méconnu, relatif à l'insertion professionnelle de ces personnes, avec des obligations d'embauche pour les communes de vingt agents et plus.

Toutefois, les obstacles rencontrés au quotidien par les personnes en situation de handicap ne se limitent jamais à la seule question de l'accessibilité physique. Ils concernent aussi l'accès à la culture, au sport, au logement, aux transports, à l'accueil de la petite enfance, à l'intégration scolaire et plus généralement à la citoyenneté.

Il existe, au sein de notre commune, une commission chargée de traiter des problèmes d'accessibilité mais au delà de cette instance, le conseil municipal ne pourrait-il pas se prononcer sur la mise en place d'une **Charte municipale des Accessibilités** fixant des Actions et des Objectifs et définissant les principes et les engagements de notre commune.

Cette Charte aurait aussi tout naturellement pour objectif de contribuer à faire évoluer le regard de chacun sur le Handicap.

Pascal Marchal Président du groupe

Vanessa Vincent Dumesnil-Michèle Démares

Yannick Robichon-Patrick Douillet.

LES MEMBRES DE LA LISTE INDÉPENDANTE « PAVILLY-ÉNERGIE »

2001-2011 : bilan d'une décennie d'actions

Lors des élections municipales de 2001, j'avais eu l'honneur de conduire la liste Pavilly Energie qui fut élue avec 54% des suffrages.

Dans notre programme, nous nous étions engagés sur une **maîtrise de la pression fiscale**, dix années se sont écoulées et en cette période de préparation du budget primitif 2011, qu'en est-il des taux d'imposition de nos deux principales taxes fixés chaque année par les membres du Conseil Municipal ?

Le taux de la taxe d'habitation **qui était en 2000 à 11,53% est aujourd'hui de 11,41%.**

Le taux de la taxe du foncier bâti payée par chaque propriétaire, **qui était de 22,49% est actuellement de 22,26%.**

Enfin, le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (O.M) **qui était en 2000 de 4,85% est à ce jour de 2,34%.**

Comme vous pouvez le constater, nous sommes allés **au-delà** de notre engagement de ne pas augmenter vos impôts **en diminuant** de plus de moitié la taxe des O.M et en appliquant une légère baisse des taux des deux autres taxes.

Par ailleurs et malgré ces dispositions, nous avons depuis 10 ans ramené le montant du remboursement de l'annuité de la dette de 580 078 euros en 2001 à 252 611 euros en 2011.

Ces bons résultats obtenus grâce à une **gestion saine et rigoureuse de nos finances** nous ont permis de proposer à la population de **nouveaux services et de réaliser d'importants projets :**

- Pour nos Aînés : un service de transport a été mis en place pour les personnes éloignées du centre-ville et un colis d'égale valeur a été remis aux personnes n'assistant pas au repas d'automne.

- Pour la petite enfance, une crèche halte-garderie a été construite.

- Pour nos scolaires, un accueil périscolaire a été ouvert, un centre de loisirs a été construit et nos écoles ont été modernisées.

- Pour nos jeunes, un contrat partenaires jeunes leur permet pour une somme modique de pratiquer l'activité sportive ou culturelle de leur choix ainsi que la création de 2 multisports et d'un skate park.

- Pour l'ensemble des Pavillais : un tri sélectif a été mis en place par containerisation, une salle de spectacles a été construite, un festival international de musique mécanique a été créé.

Un effort important, jamais égalé, a été consacré à l'aménagement du réseau routier.

L'aménagement du village d'entreprises a permis l'implantation de nouvelles entreprises et l'investissement de la Municipalité a permis la construction de nouveaux logements de qualité.

Enfin, le fleurissement toujours plus important et les illuminations de Noël font l'admiration de tous.

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et notre volonté est de poursuivre sur cette même voie le développement de notre commune que vous appréciez.

Notre Energie est intacte et nous nous engageons pour cette nouvelle décennie à toujours faire plus afin de rendre votre quotidien le plus agréable possible et ainsi mériter la confiance que vous nous avez si généreusement renouvelée en 2008.

Pour la liste Pavilly Energie
Le Président du groupe, votre Maire Claude Lemesle